



ARRETE MUNICIPAL 2024-90
PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
DE MESDAMES MURIEL MOURROUX ET HELENE VALTON

Le Maire de la commune de Carry-le-Rouet,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 délégrant à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les nouvelles attributions dévolues à l'officier de l'état civil par la loi du 18 novembre 2016.

Vu l'arrêté collectif n°187/2020 en date du 06 juillet 2020 portant délégrant dans les fonctions d'officier d'état civil de Mesdames Muriel Mourroux et Hélène Valton

Considérant que ces deux agents titulaires ont changé d'affectation au sein de la collectivité et n'exercent plus les fonctions d'officier d'état civil,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de mettre à jour l'habilitation des agents désignés pour les missions inhérentes à l'Etat-Civil sur la commune de Carry-le-Rouet,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté :

- modifie l'arrêté collectif n°187/2020 en date du 06 juillet 2020.

Article 2 : A compter du 12 mars 2024, la délégrant de fonctions d'officier d'état civil est retirée à Mesdames Muriel MOURROUX née le 18 janvier 1962 à Marseille (13) fonctionnaire territorial titulaire, et Hélène VALTON née le 10 mai 1964 à Montier en Der (52) fonctionnaire territorial titulaire.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Cette saisine peut être faite :

- par voie écrite à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Marseille

22/24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

- par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Procureur de la République, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie, notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Ampliation sera remise à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Monsieur le Procureur de la République,

- Aux intéressées.

Fait à Carry-le-Rouet le 12 mars 2024



Le Maire,
René-Francis CARPENTIER

Notification :

Nom Prénom date et signature des agents concernés :

Madame Muriel MOURROUX 26/03/24 

Madame Hélène VALTON 26/03/2024 